Problème de succession

Par funandsun

Bonjour;

Suite au décès de ma tante nous avons été chez le notaire .Celle ci était placée sous tutelle de l état et n avait pas d enfant.

A ce jour nous apprenons que celle ci a fait un testament olographe ,ce testament a été déposé par le médecin chez son notaire,sans que ma tante ne se déplace !

Celui ci était son mandataire !et l a hébergé 9 ans .

Il hérite donc de la belle somme de plus de 600 000 euros !plus de tous les bijoux de famille et de meuble de valeur .

Comment peut on se défendre ? sachant que je ne touche que 800 euros par moi !et donc peut de moyen !

Est ce que cela vaut la peine ,sachant que même avec l aide juridictionnelle il peut aussi se retourner contre moi .

Mes 2 frères ne veulent pas payer d avocat!

(selon que tu sois puissant ou misérable) quel sont mes recours !!!?????Merci pour votre aide .